



Le 6 novembre 2020

Réformer le CNU de manière réfléchie et concertée

L'AUREF désapprouve la manière dont est engagée une réforme importante du recrutement des enseignants-chercheurs, à l'occasion d'amendements à la Loi de Programmation de la Recherche adoptés par le Sénat la semaine dernière sans discussion préalable. C'est en effet une transformation profonde de la régulation des recrutements qui se joue à travers la suppression de la qualification pour les fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Il n'est pas envisageable de la mener dans ces conditions. Si des évolutions du Conseil national des universités et de son rôle sont sans doute nécessaires, elles doivent donner lieu à une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. L'AUREF demande ainsi à la Commission mixte paritaire qui doit se réunir le lundi 9 novembre de renoncer à ces amendements au profit de l'ouverture d'un débat de fond sur les évolutions des modalités de recrutement des enseignants-chercheurs.